



**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR/  
PUBLIC NOTICE OF ENTRY INTO FORCE  
RU-902-07-1-2017**

**modifiant RU-902-01-2015 aux fins d'inclure des dispositions concernant  
les cabanes à sucre artisanales et les garages attenants.**

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par le soussigné,

QUE lors d'une séance extraordinaire tenue le 28 novembre 2017, le conseil a adopté le règlement :

- RU-902-07-1-2017 modifiant le règlement de zonage RU-902-01-2015 aux fins d'inclure des dispositions concernant les cabanes à sucre artisanales et les garages attenants.

Que le règlement RU-902-07-1-2017 a fait l'objet d'un certificat de conformité de la part de la Municipalité Régionale du Comté (MRC) d'Argenteuil le 28 novembre 2017. Le règlement entre en vigueur le jour de l'émission dudit certificat.

Le règlement est disponible pour consultation aux bureaux de l'hôtel de ville, situés au 88, rue des Érables entre 8h30 à 12h et de 13h à 16h30, du lundi au vendredi.

---

**PUBLIC NOTICE** is given by the undersigned,

That at the regular meeting held on November 28<sup>th</sup>, 2017, the City Council passed the by-law:

- RU-902-07-1-2017 amending zoning by-law RU-902-01-2015 to include provisions for small-scale sugar shacks and attached garages.

That by-law RU-902-07-2017 has been the subject of a certificate of conformity from the Municipalité Régionale du Comté d'Argenteuil (MRC) on November 28, 2017. The by-law comes into force on the day of the issue of said certificate.

The by-law is available for consultation at the offices of the Town Hall, located at 88, rue des Érables between 8:30 am to noon and from 1 pm to 4:30 pm, Monday to Friday.

Donné à Grenville-sur-la-Rouge, ce 30 janvier 2018

Jean-François Bertrand  
Directeur général et secrétaire-trésorier